

# Le Parlement et les élections



1 Le premier ministre rend visite au gouverneur général et lui recommande de dissoudre le Parlement.

2 Le gouverneur général dissout le Parlement. Des élections fédérales doivent donc avoir lieu.

3 Les candidats font campagne dans le but d'obtenir l'appui des électeurs.

4 Les Canadiens votent pour le candidat de leur choix.

5 Les résultats officiels des élections sont annoncés. Les candidats ayant obtenu le plus de votes dans leur circonscription deviennent députés.

6 Les députés prêtent serment.

7 Le Parlement se réunit pour la première fois. Le Président de la Chambre des communes est élu.

8 Le gouverneur général ouvre la législature par la lecture du discours du Trône, qui définit les priorités du gouvernement au cours de la session.

9 Le nouveau groupe de parlementaires propose des projets de loi, en discute et adopte des lois.